



MODALITÉS PRATIQUES

	Non adhérent	Adhérent
Journée du 22 novembre 2011	440 € HT soit 526,24 € TTC	390 € HT soit 466,44 € TTC
Journée du 23 novembre 2011	440 € HT soit 526,24 € TTC	390 € HT soit 466,44 € TTC
2 journées : mardi 22 et mercredi 23 novembre 2011	880 € HT soit 1052,48 € TTC	740 € HT soit 885,04 € TTC

Inscription et coût d'inscription

Le bulletin rempli doit être renvoyé au Club Fiscal, accompagné du chèque correspondant à l'ordre du CFPC (Centre de Formation de la Profession Comptable en charge de la facturation). Dans le cas où l'inscription est prise en charge par un fonds d'assurance formation (AGEFOS, OPCAREG, etc.) vous devez joindre la confirmation de prise en charge par cet organisme au bulletin d'inscription, en lieu et place du chèque. Si vous n'avez pas encore obtenu cet imprimé, un chèque de caution d'un montant TTC équivalant à l'inscription doit être joint au bulletin.

Le FIF PL rembourse directement le cabinet ; vous devez donc joindre le chèque à votre inscription. L'inscription prend effet dès réception du règlement ou de l'attestation de prise en charge.

Homologation CNCC

Les Journées annuelles du Club Fiscal ont été soumises à l'homologation du Comité scientifique dans le cadre de l'obligation de formation des Commissaires aux Comptes.

Documentation

Les documents et notes qui vous sont remis au cours de votre formation le sont à titre personnel. Ils ne peuvent être reproduits sans autorisation.

Documents légaux

Une facture valant convention de formation professionnelle vous sera envoyée à l'issue du séminaire ainsi qu'une attestation de présence (s'adresser au CFPC, 19, rue Cognacq-Jay • 75341 Paris cedex 07 • Email : a.pottier@cfpc.net • Tél. : 01 45 45 40 44 • www.cfpc.net).

Fait à : le : / / 2011

Cachet de la société

Signature

La signature de ce bulletin d'inscription signifie l'acceptation sans réserve des conditions de participation.



Pour tous renseignements complémentaires, sur :

- le contenu et l'organisation Patrick Collin : 01 44 15 60 24, pcollin@cs.experts-comptables.org
- les inscriptions Nadine Bisson : 01 44 15 60 73, nbisson@cs.experts-comptables.org

Je ne suis pas adhérent du Club Fiscal

- Je m'inscris à la **journée du 22 novembre 2011** et je joins un chèque* de **526,24 € TTC**
- Je m'inscris à la **journée du 23 novembre 2011** et je joins un chèque* de **526,24 € TTC**
- Je m'inscris aux **deux journées des 22 et 23 novembre 2011** et je joins un chèque* de **1052,48 € TTC**

*à l'ordre du CFPC

Je désire adhérer au Club Fiscal pour 2012 et bénéficier ainsi du tarif adhérent

et je joins un chèque* de **245,18 € TTC** soit **205,00 € HT** (ou **119,60 € TTC** soit **100 € HT** pour les membres de l'Ordre ou diplômés d'expertise comptable, depuis moins de 3 ans et les experts-comptables stagiaires inscrits)

*à l'ordre du Club Fiscal

Je suis adhérent du Club Fiscal • N° d'adhérent :
(à jour de la cotisation 2011 ou 2012)

- Je m'inscris à la **journée du 22 novembre 2011** et je joins un chèque* de **466,44 € TTC**
- Je m'inscris à la **journée du 23 novembre 2011** et je joins un chèque* de **466,44 € TTC**
- Je m'inscris aux **deux journées des 22 et 23 novembre 2011** et je joins un chèque* de **885,04 € TTC**

*à l'ordre du CFPC

Nom Prénom

Cabinet

Adresse

Code Postal Ville

Téléphone Fax

Conseil régional E-mail@.....

Adresse de facturation (en cas de paiement par un fond d'assurance formation)

- Je joins au bulletin d'inscription la confirmation de prise en charge par l'organisme qui prend en charge ma formation
- Je n'ai pas encore obtenu cet imprimé, je joins un chèque de caution d'un montant TTC équivalant à l'inscription.

Afin de nous permettre d'organiser le déroulement de la journée du 23 novembre 2011, vous voudrez bien indiquer les quatre ateliers que vous avez choisis parmi les cinq qui vous sont proposés :

- Révision comptable et interrogations juridiques et fiscales sur certaines écritures
- Fiscalité des éléments incorporels
- Nouvelle donne et nouvelles stratégies en matière de fiscalité patrimoniale : ISF, donation et succession, plus-values immobilières et assurance-vie
- Flux internationaux de dividendes, intérêts et redevances
- Contrôle fiscal des comptabilités informatisées